



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Protection contre les coups de mer de la Villa Aigue marine. Commune d'Antibes (06). Régularisation d'un cordon en enrochement situé sur le DPM et création d'un muret hors DPM.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11.a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion.	Rubrique 4.1.2.0 : Travaux d'aménagement portuaire et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin D'un montant inférieur à 160 000 € le projet fera l'objet d'une présentation du projet via une notice d'information ainsi qu'un formulaire simplifié Natura 2000 + une demande d'AOT pour la partie sur le DPM.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à réaliser des travaux en dehors du domaine public maritime, le long de la résidence Aigue Marine, de création d'un ouvrage de protection contre les tempêtes, composé d'un mur poids avec un montage traditionnel en béton et pierres naturelles.

De plus, un cordon en enrochement est présent sur le DPM, il sera maintenus en l'état.

4.2 Objectifs du projet

Réalisation d'un ouvrage de confortement du talus en vue de réduire les franchissements durant les tempêtes et d'éviter la perte du talus végétalisé (réduction aléas érosion et submersion marine) sur une partie nord du littoral de la résidence Aigue Marine concernée.

Il y a également le maintien de la protection en enrochement existante sur la partie Sud limitant les franchissements au droit du port abri existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés par le sud de la résidence via un accès aménagé et d'une piste de chantier implanté au niveau du port.

Suite à la période de préparation des travaux, hors site, puis de la mise en place des mesures de protection de l'environnement, les travaux suivants seront réalisés, par voies terrestre :

- Création du mur, montage traditionnel avec des pierres à bâtir + coulage béton,
- Nivellement du talus (matériaux du site),
- Géotextile,
- Drain (cailloux issus du site).

Dans la mesure du possible, les matériaux utilisés seront ceux du site, limitant ainsi leur transport.

Les travaux ne concerneront que la partie nord du linéaire de protection située hors DPM. Les enrochements en place en partie Sud ne sont pas touchés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La réalisation de l'ouvrage de protection, en confortant le talus et en réduisant les franchissements durant les tempêtes, permettra de réduire les aléas érosion de même que le maintien du cordon en enrochements. Le projet assurera le maintien du talus de la Villa Aigue Marine et du port abri.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- * Demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT)
- * Autorisation de travaux en site classé (Permis d'aménager)
- * Notice d'information (IOTA)
- * Formulaire simplifié Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire de l'ouvrage de protection Arase du mur de protection (= arase du mur existant du port) Largeur du mur de protection en pierres Hauteur du mur	38 ml 2.37 m NGF 0.45 m à 0.70 m entre 0.5 m et 1.25 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 250 m de la ZNIEFF marine de type II 93M000011 - Du cap d'Antibes à la pointe Bacon
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle de projet n'est pas concernée par un Arrêté de protection Biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune d'Antibes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (P.P.B.E) 2019-2023 des infrastructures de transports terrestres relevant de la compétence de l'état dans le département des Alpes-Maritimes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit 93I06051 : bande côtière de Nice à Théoule, arrêté du 10 octobre 1974.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DICRIM (Application de l'article 21 de la loi n°87 du 22 juillet 1987 et du décret n°90.918 du 11 octobre 1990), PPRI (approuvé le 29 décembre 1998) et PPRIF (approuvé le 17 juin 2009).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit 93I06051 : bande côtière de Nice à Théoule, arrêté du 10 octobre 1974.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site Natura 2000 FR9301573 "Baie et Cap d'Antibes-Îles de Lérins"
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le site classé du Domaine Public Maritime constituant la cote du cap d'Antibes. Une demande de permis d'aménager sera déposé pour ce projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux du site seront utilisé pour le nivellement du talus derrière le mur. Les évacuations se limiteront aux matériaux impropres à leurs exploitation sur site. Ils seront envoyés en décharge agréée pour stockage ou valorisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin d'assurer une meilleure intégration dans le site, le mur sera en pierre naturelle. Si la nature des enrochements présents sur le site ne permet pas leurs réutilisation, ils seront utilisés pour le nivellement
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	du talus. Les pierres seront issues de carrière, si les caractéristiques des enrochements ne permettent pas leur utilisation pour la création du mur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas la création de nouveaux réseaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La limite supérieure de l'herbier de Posidonie est éloignée à plus de 118 m du cordon en enrochement et du muret, dont 15 à 20 m de roche hors d'eau. Il n'y aura pas de risque direct ou indirect induit pas le projet et les travaux associés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature des travaux et des mesures de protection de l'environnement prévues, le projet ne risque pas d'avoir d'effet négatif sur un habitat une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site, notamment l'herbier de Posidonies.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de création du muret sur situe sur la parcelle de la villa Aigue Marine, en dehors du DPM. Le cordon en enrochement se situe sur le DPM, et fera l'objet d'une AOT.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Submersions marines exposées dans le porter-à-connaissance du 07 décembre 2017 . Cependant, le projet n'engendrera pas d'augmentation du risque de submersion marine. Cf rapport en annexe n° 8.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les engins intervenants pendant les travaux n'entreront pas en contact avec le milieu marin. Des mesures spécifiques seront prises afin de ne engendrer de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas l'augmentation d'activités pouvant induire des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier mais de manière temporaire et adaptée à la zone. De plus des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber le trafic des usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site, uniquement une mise en sécurité.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit engendré ne sera que temporaire et concernera uniquement la phase travaux. La durée des travaux est évaluée entre 3 semaine et 1 mois, en dehors de la période estivale.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers dont les premières habitations se situent à 140 m de la zone de chantier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier mais de manière temporaire. Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers. Cf mesures en annexes n° 7.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas d'augmentation de la fréquentation du site ou de nouvelles activités et donc de nouvelles nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier. Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas d'augmentation des activités pouvant être source de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, de manière temporaire. Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers ainsi que le milieu marin.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vise pas l'augmentation des activités pouvant être source d'émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le cas échéant uniquement en phase chantier mais de manière temporaire. Des mesures spécifiques seront prises pour ne pas induire de rejet liquide ni dans le milieu marin, ni sur le milieu
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	terrestre et afin de ne pas perturber les écosystèmes, les riverains et usagers. Le projet ne vise pas d'augmentation des activités pouvant être sources de rejets liquides.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet générera des déchets non dangereux uniquement en phase chantier mais de manière temporaire et qui seront traités de façon appropriée. De plus, des mesures spécifiques seront prises pour ne pas perturber les riverains et usagers du milieu marin. Le projet ne vise pas à augmenter les activités pouvant être génératrices de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un ouvrage de protection comprenant un mur en béton et pierres naturelles pour une meilleure intégration paysagère. Le niveau altimétrique ne perturbera pas la vue depuis l'habitation ou depuis le littoral.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas modifier les activités pratiquées le long du littoral du cap d'Antibes : baignades promenades etc, qui seront maintenues.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Depuis 4 ans, il n'y a eu qu'un seul projet similaire de travaux sur des sites maritimes dans le périmètre ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas, celui ci a reçu une décision de non soumission à étude environnementale (DREAL PACA).

Pour autant compte tenu de sa localisation et de ses caractéristiques, le projet évoqué ne présente pas d'incidences susceptibles d'être cumulées avec le projet création d'un mur de protection.

Projet pris en compte :

* 2021 : Protection en enrochement du passage Garbéro.

Compte tenu de l'éloignement et/ou de l'absence d'interaction entre ce projet, et le projet de protection de la Villa Aigue Marine, ce dernier ne présente pas d'incidence susceptible d'être cumulée cet autre projet connu.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures de protection :

- * Mise en sécurité des zones d'intervention par isolement physique,
- * Veille météorologique pour éviter la réalisation de travaux en cas de fort vents ou coup de mer,
- * Kit anti-pollution sur le chantier dit "propre" + limitation, gestion voire valorisation des déchets, limitation des sources lumineuses, de bruits et de vibration, information des périodes de travaux pouvant entraîner une gêne, etc.

Évacuations limitées aux matériaux impropres aux remblais. Ces déchets seront évacués en décharge agréée.

Les mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont développées en annexe n°7.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux projetés vont permettre de réduire les aléas érosion et submersion marine le long du littoral de la résidence Aigue Marine. L'ouvrage de protection sera positionné hors d'eau au niveau de la limite du DPM. Les aménagements projetés seront positionnés à une distance de plus de 118 m de l'herbier de Posidonies le plus proche, aucun effet négatif n'est alors à prévoir. De plus, des mesures de protection de l'environnement et de la santé humaine adaptées seront mises en place tout au long du chantier. Il est alors estimé que le projet stabilisation du talus et de protection contre les franchissements le long de la résidence Aigue Marine peut être dispensé d'une évaluation environnementale. Enfin, le maintien à l'identique de la protection en enrochements existante, n'aura pas d'effet supplémentaire que celui de la protection à prévoir.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe n°7 : Présentation des mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe n° 8 : Rapport technique et financier du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)